

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017 à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 rte 148 Campbell Bay, (Québec).

Présents : Mairesse Colleen Larivière, conseillers Denis Dubeau, Émile Morin, Joe Belanger, Donald Graveline et Terry Racine

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand, l'inspecteur municipal Robert Carle et le contremaitre Gerald Graveline.

Visiteur- Kevin Kluge, directeur des services de sécurité incendie

Quorum fut constaté, la mairesse Colleen Larivière déclare l'assemblée ouverte.

2017-06-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 5 juin 2017, tel que présenté.

Adopté

2017-06-95

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1er mai 2017, tel que présenté.

Adopté

URBANSIME

Rapport de l'inspecteur municipal

2017-06-96

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de l'inspecteur municipal tel que présenté et d'autoriser les frais de déplacement.

Adopté

Règlements d'urbanisme – Adoption définitive

2017-06-97

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 2 avril 2017, la municipalité de Litchfield a adopté les premiers projets des règlements d'urbanisme numéros 2017-225, 2017-226, 2017-227, 2017-228 et 229-2017 ;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 4 avril 2017 pour annoncer la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le 26 avril 2017 à 19h00 ;

ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu le 26 avril 2017 à 19h00 au bureau municipal;

ATTENDU QU'aucun contribuable n'a assisté à la consultation publique et aucune demande n'a été faite à ce moment-là, ou à tout autre moment en personne, par courrier ou par téléphone ;

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 1er mai 2017, la municipalité de Litchfield a adopté les seconds projets des règlements numéro 2017-226 et 227-2017 ;

Par conséquent,

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield approuve l'adoption définitive des règlements d'urbanisme numéro 2017-225, 2017-226, 2017-227, 2017-228 et 229-2017. Il est aussi résolu de publier un avis public conformément à la loi.

Adopté

- 2017-06-98** **Offre de service - Service professionnelles pour la réparation du ponceau sur le chemin de la Montagne**
Attendu que le chemin de la Montagne est situé sur le territoire de la municipalité de Litchfield;
Attendu que la municipalité de Litchfield est responsable pour la réparation et l'entretien du ponceau de ciment situé sur le chemin de la Montagne;
Attendu que le sol et les berges entourant le ponceau de ciment s'érodent et soulèvent des problèmes de sécurité;
Attendu que la municipalité a demandé une offre de service pour les services professionnels incluant les spécifications techniques requises pour effectuer les réparations;
Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de la firme WSP;
Alors,
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de WSP au montant de 15 900 \$ plus taxes. Cette dépense est autorisée des fonds "TECQ".
- 2017-06-100** **Aide financière - PAARRM 2017**
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des réparations soumises dans le cadre du programme d'aide financière PAARRM 2017 sur les chemins suivants : Bank, Montage, Brown, Hayes, Huckabone et Klatt.
Adopté
- 2017-06-101** **Rapport d'Inspection routière 2017**
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport d'inspection routière 2017 et d'approuver les travaux ainsi que les dépenses connexes.
Adopté
- 2017-06-102** **Achats de ponceau**
Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'acheter un (1) ponceau pour le chemin de la Montagne et un (1) ponceau pour le chemin Barney.
Adopté
- 2017-06-102** **Déneigement - chemin Acres**
ATTENDU que la municipalité a pris connaissance que la partie nord-ouest du chemin Acres n'est pas une propriété municipale ;
ATTENDU que depuis de nombreuses années, la municipalité déneige le chemin Acres ainsi que cette portion privée ;
ATTENDU que pour des raisons de sécurité, la municipalité a pris décision de poursuivre avec le déneigement seulement sur cette portion privée du chemin Acres;
ATTENDU qu'à compter du 5 juin 2017, la municipalité ne maintiendra pas cette partie privée du chemin Acres, y compris les réparations et le nivellement;

ATTENDU que la municipalité a le droit de prendre des décisions concernant l'entretien et les réparations des chemins privés en ce qui concerne la sécurité des usagers;

Alors,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre au propriétaire de cette portion privée du chemin Acres pour l'aviser de cette décision.

Adopté

Finance

Paiements des factures mensuelles

2017-06-103

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures et d'accepter le paiement des factures payées préalable à cette assemblée.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées avant l'assemblée: 18 226.50 \$

Factures à payer: 47 515.21 \$

Montant total des factures: 65 741.71\$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, Directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus approuvées, soit 65 741.71\$ pour le mois de juin 2017.

Signé: _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Transfert de fonds budgétaires

2017-06-104

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité de transférer la somme de 6000 \$ du poste budgétaire « réparation d'équipement » au poste budgétaire « halte – entretien et réparations » du budget provisoire 2017.

Adopté

Autorisation de dépenses - Amélioration de la halte routière

2017-06-105

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un système de surveillance, une pompe pour le puits et une citerne avec accessoires pour la Halte routière municipale. Ces dépenses d'environ 6000 \$ plus taxes sont autorisées du poste budgétaire « halte réparations et entretien » du budget provisoire 2017.

Adopté

Construction d'un bâtiment accessoire à la Halte routière municipale

2017-06-106

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Eric Pilon Construction pour la construction d'un bâtiment accessoire à la halte routière municipale. Cette dépense de 1 150 \$ plus taxes est autorisée à partir du poste budgétaire « halte – réparations et entretien » sur le budget provisoire de 2017.

Adopté

2017-06-108

ENTENTE MARGE DE CRÉDIT ET CARTES DE CRÉDIT - CAISSE DESJARDINS

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Julie Bertrand soit autorisée à signer tous les documents relatifs à l'entente de la marge de crédit et au compte d'affaires à la Caisse Desjardins. Il est également résolu d'obtenir trois cartes de crédit municipales d'une valeur de 1 500 \$ chacune, au nom de Julie Bertrand, Gerald Graveline et de la mairesse Colleen Larivière.
Adopté

Sécurité

Délégation de pouvoirs à la MRC de Pontiac pour 911 services

2017-06-108

LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA MRC DE PONTIAC POUR GÉRER LES CONTRATS DE SERVICE D'URGENCE 911

Considérant que les municipalités doivent fournir les services d'un 9-1-1 centre d'appel d'urgence à leurs concitoyens ;
Considérant que le Groupe CLR (CLR) fournit actuellement le service à la municipalité pour le montant de 9-1-1 l'impôt ;
Considérant que le contrat avec CLR se termine le 31 décembre 2017 ;
ATTENDU que la municipalité a déclaré son intention de ne pas renouveler l'accord avec le Groupe CLR pour les services d'un 9-1-1 centre d'appels d'urgence quand il expire ;
Considérant que l'envoi d'incendie de la municipalité est actuellement assuré par la MRC des Collines et la municipalité verse une Commission pour ce service ;
Considérant que la MRC des Collines propose de fournir les services d'un 9-1-1 centre d'appels d'urgence et incendie d'expédition pour le 9-1-1 le montant d'impôt seulement ;
Considérant que la MRC de Pontiac doit signer un accord inter-MRC pour ce service
Considérant que cet accord représentera des économies annuelles importantes par la municipalité ;
Pour ces raisons,
Il a été proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield donne la délégation de pouvoir à la MRC de Pontiac pour gérer les contrats de service d'urgence 911.
Cette délégation permet de modifier le bénéficiaire de la taxe 911 au nom de la municipalité, la MRC de Pontiac.
Adopté

Plan d'intervention pour le parc industriel

2017-06-110

Attendu que le schéma de couverture de risque en incendie de la MRC Pontiac exige qu'un plan d'intervention pour le parc industriel soit fourni au service de sécurité incendie;
Attendu que la MRC Pontiac n'a pas de technicien d'intervention pour fournir un tel plan ;
Attendu que la municipalité de Litchfield a obtenu les services de M. François Routhier pour fournir le plan;
Attendu que le directeur du service de sécurité incendie, M Kevin Kluge a présenté le plan au conseil et recommande que le conseil municipal adopte le plan préparé par François Routhier;
Alors,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'intervention du parc industriel préparé par François Routhier.

Adopté

Amendement pour les ententes intermunicipales entre les municipalités de Shawville et Clarendon et les municipalités de Campbell Bay et Litchfield

2017-06-110

Il est proposé par Donald Graveline et unanimement résolu d'approuver les modifications aux ententes municipales de Shawville et Clarendon et les municipalités de Campbell Bay et Litchfield.

Les modifications sont les suivantes :

Article 6 : Tarification applicable

Il y aura un appel de moins de deux heures sur les frais de main-d'oeuvre facturé à la municipalité demande, peu importe le nombre de pompiers a demandé, on paiera à tous les pompiers qualifiés répondant à l'appel.

Article 7 : La dotation et de formation

Lorsque la demande des municipalités est Campbell Bay et Litchfield, les municipalités de Shawville et Clarendon fourniront quatre pompiers qualifiés et un agent qualifié, pour tous les feux de structure livrés avec fumée ou de flammes, 24/7, le cas échéant.

Lorsque la demande des municipalités sont Shawville et Clarendon, les municipalités de Campbell Bay et Litchfield fournira quatre pompiers qualifiés et un agent qualifié, pour toute structure feux livrés avec fumée ou la flamme, 7 jours par semaine 04:00 – 18:00 du 20 mai 2017 – 3 septembre 2017 et 5 jours par semaine, lundi au vendredi de 04:00 – 18:00 pour le reste de l'année , si elles sont disponibles.

Article 8 : Protection des territoires

un) quand les municipalités requérantes sont Campbell Bay et Litchfield, la municipalité de Bristol enverra quatre pompiers qualifiés, le cas échéant, de signaler à la caserne de pompiers de Clarendon Shawville, sauf notification contraire.

b) Quand la municipalité requérante est Bristol, les municipalités de Campbell Bay et Litchfield enverront quatre pompiers qualifiés et un agent qualifié, si disponible, faire rapport à la caserne de pompiers de Clarendon Shawville, sauf notification contraire.

c) Quand tous les effectifs d'un service de sécurité incendie de toutes les municipalités parties à l'amendement sont engagés dans une intervention, le chef de feu ou de l'officier responsable demandera le service d'incendie d'une autre municipalité d'être à l'expédition automatique jusqu'à nouvel ordre.

d) Lorsque les municipalités ayant répondu au questionnaire sont Shawville et Clarendon, le chef des pompiers ou l'officier responsable assurera la sécurité des pompiers SCFD et relaira la commande du faire appel au SAV pour les pompiers de la SCFD.

e) Lorsque les municipalités ayant répondu au questionnaire sont Campbell Bay et Litchfield, le chef des pompiers ou l'officier responsable assurera la sécurité des pompiers CBLFD et relaira la commande du faire appel au SAV pour les pompiers de la CBLFD.

La municipalité requérante assumera alors les coûts de toutes les personnes qualifiées pompiers ayant répondants à l'intervention et les pompiers qualifiés qui étaient chargés de couvrir le territoire ainsi que le coût des véhicules et équipements utilisés, conformément à l'article 6 du présent accord.

Article 10 : Paiement des Services

Une copie de l'incendie des rapports pour les municipalités ayant répondu au questionnaire, y compris la liste des pompiers qui ont répondu à l'appel sont annexés à la facture envoyée à la municipalité qui fait la demande.

Article 12 : Durée et renouvellement

Cet accord prend effet à la date de signature sur une base temporaire, jusqu'à nouvel ordre de l'autre partie. Lors de la signature de la présente modification, tous les amendements antérieurs deviendront nuls et nonavenus.

Adopté

Ressources humaines

Conducteur de camion intérimaire

2017-06-111 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'accepter Keith Sauriol comme conducteur de camion intérimaire pour la municipalité.
Adopté

Correspondance

Il est à noter que la correspondance a été lue et discutée avec les membres du Conseil.

Divers

Nouvelle enseigne au quai municipal

2017-06-112 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement de l'enseigne située au quai municipal.
Adopté

Projet de loi 122-demande d'adoption du projet avant l'élection municipale du 5 novembre 2017

2017-06-113 Considérant que l'introduction du projet de loi 122 est conforme à la volonté du gouvernement du Québec pour transformer ses relations avec la communauté municipale en profondeur en reconnaissant les municipalités locales et MRC comme véritables administrations locales ;
CONSIDÉRANT que, avec le projet de loi 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre les deux ordres de gouvernement ;
CONSIDÉRANT que l'autonomisation et l'autonomisation des municipalités locales et MRC du Québec seront décisives pour l'avenir non seulement du secteur municipal, mais également pour l'avenir des régions du Québec ;
CONSIDÉRANT que le projet de loi 122 a été en réponse aux allégations de la FQM depuis plus de 30 ans ;
CONSIDÉRANT que la FQM est généralement satisfaite de la teneur du projet de la 122, bien que pourrait apporter certaines modifications afin d'améliorer son champ d'application;
CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité ,
à la demande des membres du Comité sur la planification et le domaine public de l'Assemblée nationale du Québec pour accélérer l'étude détaillée du projet de loi 122 ;
POUR demander que, suite à une étude détaillée, membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement Bill 122 afin qu'il entre en vigueur avant les élections municipales prévues pour dimanche 5 novembre 2017.
Adopté

Clôture de l'assemblée

2017-06-114 Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée à 21h25.
Adopté

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale